

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE**  
**MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 23 NOVEMBRE 2016**

*La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE** - Mes chers collègues, mesdames et messieurs, citoyens et citoyennes de Miramas, nous allons commencer dans la concorde républicaine et le silence notre Conseil Municipal. Pour ce faire, je vais demander à Madame BUTI de faire l'appel et j'excuserai un certain nombre de Conseillers municipaux qui ne pouvaient pas être parmi nous ce soir.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.*

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs :**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gerald GUILLEMONT, Jean GUILLON,  
Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL,  
Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Eric MARCHESI,  
Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Daniel HIGLI,  
Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN,  
Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Hervé REBOUL,  
Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS.

**Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :**

Marie-Pierre VIAL par Fadela AOUMMEUR  
Jerry GRUAT par Maryse RODDE  
Jérémy PARDIES par Jacques BAUDOUX  
Léa DEFFOBIS par Martine ARFI

**Étaient absentes excusées, Mesdames :**

Johanne ALVAREZ

Marilyne KERAUDY

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.*

---

**Monsieur le MAIRE** - Sont excusés Mesdames Marie-Pierre VIAL, Laëtitia DEFFOBIS, Marilyne KERAUDY, pour raison familiale et de santé et Monsieur Jérémy PARDIES qui passe un examen

#### **A/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE** - Je vous demande de désigner comme secrétaire de séance Anne-Marie CHAYOT. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas de candidat.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2016**

**Monsieur le MAIRE** - Je vous propose de procéder à l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Merci aux services et à la personne qui s'en occupe.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE** - Mes chers collègues, avant de commencer les questions, j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer: puisque grâce à la mobilisation du Conseil Municipal et de son vœu à l'unanimité, grâce surtout aussi à la mobilisation syndicale et à la mobilisation des Miramasséens qui ont été plusieurs milliers à voter la demande de maintien de la Trésorerie de notre belle ville de Miramas, j'ai l'honneur et l'avantage de vous annoncer que la Trésorerie a été maintenue.

Je dois aussi, parce qu'il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César et le remercier, que nous avons eu un grand coup de main de Monsieur le Premier ministre, Monsieur VALLS, qui s'est occupé du dossier personnellement, puisque j'avais reçu des lettres qui ne me donnaient pas de bonnes nouvelles, et avec Mireille MIZOULE – je vous le rappelle – qui est responsable du suivi de ces services publics, nous avons mené de grandes actions. Nous avons réussi à obtenir du Premier ministre l'instruction aux services et à la Directrice Régionale des Finances publiques de la région PACA, de maintenir la Trésorerie de Miramas.

C'est très important pour nos habitants, c'est très important pour notre Ville; c'est très important pour les salariés de la Trésorerie et c'est aussi très important pour les relations, excellentes, que nous avons entre la Trésorerie et l'ensemble des services de la Ville qui travaillent – pas que les Finances – avec la Trésorerie.

Vous savez que cette année, grâce à la Directrice des Finances qui est là derrière moi, nous avons obtenu la note de 18,7/20 en termes de relation de gestion, entre la Trésorerie et la Ville, sur la qualité, évidemment, de l'ensemble des données qui sont parvenues aux services de l'État.

Donc, je tiens à remercier le Premier ministre, l'ensemble des membres du Conseil et bien évidemment, et surtout, les Miramasséens qui se sont mobilisés, qui nous ont donné la force de pouvoir maintenir ce service qui, je me souviens, avait été demandé il y a fort longtemps et que nous avons maintenu : c'est évidemment une bonne nouvelle. Je

ne sais pas pour l'année prochaine, mais nous verrons à qui nous aurons affaire pour demander de nous soutenir, mais je suis persuadé que nous serons tous favorables à son maintien. Donc, c'est une bonne nouvelle.

Comme je l'ai dit à la radio, il nous reste encore un autre débat avec Madame MIZOULE qui devra être tranché début janvier, qui est évidemment la Sécurité sociale, mais nous en reparlerons et Mireille MIZOULE nous fera un rapport au prochain Conseil Municipal sur cette question pour que nous puissions voter un vœu, là aussi. Évidemment, les Miramasséens se sont largement déjà engagés à nos côtés pour le maintien de ce service public qui n'est pas un service public comme les autres puisque, comme vous le savez, c'est une organisation paritaire qui gère cette structure. Donc nous aurons une rencontre avec le Directeur Général de la CPAM de Marseille. Voilà, merci à tous, et je pense que l'on peut tous se féliciter de ce travail.

## C/ DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 1 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET D'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

**Mme Paulette ARNAUD** - Il s'agit de l'approbation de la convention entre la Métropole d'Aix-Marseille Provence et la commune de Miramas pour la réalisation d'activités de communication et d'organisation d'événements. En fait, cela existait déjà avec le SAN Ouest Provence, et à présent, on va travailler avec la Métropole. En raccourci, c'est cela.

*Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Comme l'a expliqué Paulette ARNAUD, il s'agit de la reconduction de ce qui existait avec le SAN Ouest Provence, qui s'appelle maintenant Métropole.

Y a-t-il des questions particulières ? Il s'agit d'aller chercher le matériel quand on en a besoin. Avant, on nous le prêtait et depuis deux ans, nous le payons. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 2 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS POUR L'EXERCICE DU SERVICE EXTÉRIEUR DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL DE MIRAMAS AVEC LA VILLE DE CORNILLON-CONFoux**

**Rapporteur : Monsieur le MAIRE**

**Monsieur le MAIRE** - Nous avons un accord avec la Ville de Cornillon et la régie funéraire pour nous occuper des habitants de Cornillon. Ce fut déjà le cas. Marie-Pierre VIAL avait négocié cela avec le Maire de Cornillon. Nous vous proposons de continuer et permettra ainsi aux habitants de Cornillon de bénéficier d'un service funéraire de qualité. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 3 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC)**

**Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD**

**Mme Paulette ARNAUD** - Là, c'est pareil, le SAN Ouest Provence adhère à la FNCC. Il est donc proposé à la Commune d'adhérer, puisque la FNCC est l'interlocuteur incontournable du ministère de la Culture, des professionnels de la Culture. Elle vient en aide aux élus dans les communes. C'est aussi un grand réseau qu'il est indispensable d'avoir quand même pour arriver à fonctionner et à travailler valablement dans ces domaines-là.

*Mme Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - De combien est cette adhésion ?

**Mme Paulette ARNAUD** - 511 euros.

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Nous pouvons passer au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **N° 4 – RECENSEMENT DE LA POPULATION**

**Rapporteur : Monsieur le MAIRE**

**Monsieur le MAIRE** - On lance donc le dispositif de recensement. Comme chaque année, vous le savez, malheureusement, il y a fort longtemps, nous avions sur les villes, des recensements en globalité et maintenant, nous sommes sous forme de sondage. Cela nous a d'ailleurs porté malchance, puisque quand vous tombez sur une parcelle dans laquelle vous faites la rénovation urbaine, vous détruisez les bâtiments pour les construire ailleurs, à l'arrivée, vous perdez le nombre d'habitants qui ont été déplacés puisqu'ils ne figurent plus dans le périmètre de recensement.

Je lance encore un appel à l'ensemble des membres du Conseil et à la presse libre et indépendante afin qu'on rappelle aux habitants que le recensement n'est pas une

enquête de police. Il permet à la Ville de percevoir des recettes diverses en fonction du nombre d'habitants, de figurer dans des strates où nous pouvons bénéficier d'une meilleure DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et obtenir de meilleurs moyens. Donc, à celles et ceux – et nous en avons quelques-uns – qui ne veulent pas répondre pour des raisons que je ne connais pas, il faut leur expliquer que ce sont des agents assermentés de la Ville qui passent avec un dossier d'enquête. Ce dossier d'enquête n'est pas envoyé à la police, il est envoyé à l'INSEE et permet d'établir, en plus du nombre d'habitants, l'ensemble des données sociales de la commune, dont nous avons besoin. Il faut rappeler à tous les habitants de la Ville que c'est une obligation citoyenne que de répondre à l'INSEE vis-à-vis des intérêts de leur commune, donc des leurs.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(26 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**DIRECTION DES FINANCES**

**N° 5 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

**M. Gérard GUILLEMONT** - Nous avons une première délibération pour une créance éteinte pour un montant de 24 894 euros. Cette créance est éteinte en raison du fait particulier que la personne qui devait la régler a été mise en liquidation judiciaire. Ce n'est donc plus de l'irrecouvrable, mais c'est une créance éteinte. Le comptable ne peut plus rien faire, toutes les procédures ont été activées pour pouvoir recouvrer cette créance.

**Monsieur le MAIRE** - Je rappelle que les non-valeurs sont déterminées après tous les recours possibles du trésorier, du comptable public à la Ville.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux. Le reste vote donc pour.

**VOTE**

**POUR : 31**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(« Droite Nationale »)

**N° 6 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

**M. Gérard GUILLEMONT**.- Il s'agit de produits irrécouvrables. Dans la question précédente, il y avait une seule créance. Là, en revanche, ce sont toutes les petites sommes que l'on a concernant des droits de place, des repas, etc. C'est l'ensemble des listes pour lesquelles là aussi le comptable a fait toutes les diligences nécessaires. Cette fois-ci, il y en a pour 2 783,07 euros.

**Monsieur le MAIRE**.- Je rappelle quand même que, quand on met ses enfants dans les services de la Ville, malgré les modestes demandes financières, il faut quand même les payer. Là encore, ces admissions sont en non-valeurs après les recours qui ont été faits par le trésorier et le comptable.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, le reste à l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 31**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(« Droite Nationale »)



**N° 7 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES.  
SPIC FUNÉRAIRE**

Rapporteur : **M. Gérard GUILLEMONT**

**M. Gérard GUILLEMONT** - On est toujours dans les produits irrécouvrables, mais cette fois-ci, pour le service public industriel et commercial (SPIC) funéraire, puisque l'on a une comptabilité avec un budget annexe. Donc, là, ce sont 1 823 64 euros à passer en produits irrécouvrables dans le cadre de la comptabilité du SPIC funéraire.

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Y a-t-il des questions particulières sur les problématiques liées aux décès ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, le reste à l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 31**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(« Droite Nationale »)

**N° 8 – REPRISE SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS**

Rapporteur : **M. Gérard GUILLEMONT**

**M. Gérard GUILLEMONT** - Là, on est un peu plus dans la comptabilité. Au budget primitif, en accord avec le trésorier, nous avons payé une provision pour ces questions de créances irrécouvrables à hauteur de 114 400,30 euros. Dans la mesure où la créance de 24 894 euros a été déclarée « créance éteinte » dans la délibération précédente, on peut reprendre cette somme dans les provisions. On fait donc une reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants. On peut bien sûr féliciter les services pour leur travail.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, vous voyez que c'est toujours difficile de lui arracher, mais moi, je le fais volontiers.

Y a-t-il des questions particulières sur cela ? Non. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, le reste à l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 31**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(« Droite Nationale »)

**N° 9 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES-  
EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

**M. Gérard GUILLEMONT.** Dans le mouvement, on a repris 24 000 euros, mais on vous propose maintenant de rajouter 50 000 euros pour d'autres difficultés à venir, au moins une. On a beaucoup de difficulté à se faire payer les titres que l'on émet concernant les mises en fourrière de véhicules, parce que souvent, cela concerne là aussi des gens qui sont dans des situations financières extrêmement difficiles, que l'on n'arrive pas à joindre, etc. On a un certain nombre d'autres secteurs où, en ce moment – cela nous a été signalé par le trésorier –, nous avons des administrés qui ont du mal à payer, ou qui font parfois preuve aussi d'une certaine mauvaise foi. Pour toutes ces raisons, on vous propose d'augmenter la provision pour créances douteuses à hauteur de 50 000 euros.

**Monsieur le MAIRE.** Pas de question ? Je suis heureux, j'ai perdu mon pari et on s'est expliqué. « Douteuse », ce n'est pas une arnaque. C'est un élément juridique comptable connu. S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux, le reste à l'unanimité. Je vous remercie.

**VOTE**

**POUR : 31**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »  
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(« Droite Nationale »)

**N° 10 – BUDGETS PRINCIPAL ET DE LA RÉGIE DU SERVICE FUNÉRAIRE -  
INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Rapporteur : **M. Gérard GUILLEMONT**

**M. Gérard GUILLEMONT** - Je vous propose de voter l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal - alias le trésorier, alias le comptable - au titre du service funéraire que l'on verse chaque année à Monsieur le receveur.

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Pas de question particulière ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste à l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 11 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 84-2011 DU 18 MAI 2011 –  
ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – AUTORISATION  
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **Mme Anne-Marie CHAYOT**

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Merci, Madame. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Merci, Madame CHAYOT.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 12 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2017 À L'ASSOCIATION NUIITS MÉTIS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

Mme Paulette ARNAUD.- Il s'agit du versement d'un acompte sur la subvention 2017 à l'association *Nuits Métais* pour organiser le prochain festival qui a lieu traditionnellement au mois de juin. Comme chaque année, on verse un acompte pour que le festival se prépare dès à présent, bien sûr. On a reconduit la somme de l'année dernière (40 000 euros), qui vient bien sûr en déduction après du montant du festival.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Le reste à l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 4**

(2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

**ABSTENTION : 0**

**N° 13 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION NUIITS MÉTIS**

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

Mme Paulette ARNAUD.- Il s'agit de couvrir sous forme d'une subvention exceptionnelle un déficit de 12 000 euros sur le festival qui a eu lieu en juin dernier, puisque la subvention qui était prévue par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône n'a pas été honorée dans sa totalité. Alors, bien sûr, cela avait été anticipé par l'association, on en avait discuté et on était très prudent, puisque la diminution était de 24 600 euros. Finalement, le déficit est de 12 000 euros, donc 12 000 euros pour combler les engagements que l'on avait pris sur ce festival avec cette association.

**Monsieur le MAIRE** - Alors, j'en profite pour dire que ce n'est pas un étonnement, puisque nous avons appris – et je suis bien placé pour le savoir – qu'il y avait une baisse des subventions du Conseil Départemental sur l'ensemble du mouvement associatif et sportif, ce qui fait d'ailleurs que le mouvement sportif et associatif commence à bouger. Ces baisses de subvention ont été faites cette année particulièrement, ce qui va avoir des incidences. Bien sûr, l'année prochaine, on fera attention, mais j'ai été contacté par des associations de la Ville qui ont vu des diminutions sur les demandes de subvention.

Avec l'ensemble des groupes d'opposition, je plaide au Conseil Départemental pour demander le rétablissement du soutien au monde associatif, parce qu'il est excessivement important, surtout dans cette période. Il fait partie du lien social qui nous unit tous, et particulièrement à Miramas. Donc, on continuera d'être vigilant. Dans ce cas-là, on est obligé, car il s'agit de l'exercice antérieur. Nous avons prévenu les associations de la Ville pour l'exercice futur.

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 4**

(2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

**ABSTENTION : 0**

**N° 14 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NUITS MÉTIS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur** : Mme Paulette ARNAUD

**Mme Paulette ARNAUD** - Il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la commune de Miramas et *Nuits Métis*. Cette convention va permettre l'intégration des 12 000 euros. C'est la régularisation de ce qui précède.

**Monsieur le MAIRE** - Nous passons aux questions. Y a-t-il des questions sur cette convention que vous avez lue attentivement ? Non. Nous passons au vote. Qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Le reste est favorable.

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 4**

(2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

**ABSTENTION : 0**

**N° 15 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION INITIATIVE OUEST PROVENCE**

**Rapporteur : Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions particulières sur une association que nous connaissons bien ? Madame Cécile DUMAS a la parole.

**Mme Cécile DUMAS** - Merci. Je voulais juste savoir si c'était une ancienne association ou une association qui vient de se créer.

**Monsieur le MAIRE** - Elle a au moins 15 ans.

**Mme Cécile DUMAS** - D'accord.

**M. Gerald GUILLEMONT** - 1995, la création.

**Mme Cécile DUMAS** - D'accord.

**Monsieur le MAIRE** - C'est encore plus loin. Je n'étais pas né. Lui était né. C'est la fameuse association très ancienne.

**Mme Cécile DUMAS** - Je voulais juste savoir si c'était une association qui s'était créée dans le même temps que les compétences qui partent à la Métropole ou si c'était quelque chose d'ancien.

**Monsieur le MAIRE** - Non, non.

**M. Gerald GUILLEMONT** - Elle va fêter ses 20 ans.

**Mme Cécile DUMAS** - Très bien.

**Monsieur le MAIRE** - C'est le bal âge. Merci, Madame. Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 16 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE  
L'ANNÉE 2016 À L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 17 – AVENANT N° 12 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE  
ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION COMITÉ DES ŒUVRES  
SOCIALES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**M. Éric MARCHESI** - Vous avez donc l'avenant qui reprend uniquement le  
versement de cette subvention.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 18 – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2017 À L'ASSOCIATION  
MJC-MPT – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON  
REPRÉSENTANT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET  
DE MOYENS**

**Rapporteur : M. Gaëtan FERNANDEZ**

*Monsieur Gaëtan FERNANDEZ procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Je suis persuadé que l'ensemble de la MJC sera  
heureux de votre proposition, Monsieur FERNANDEZ, et nous sommes très favorables à  
cela. Y a-t-il des questions ? Il s'agit d'une avance. Pas de question. Nous pouvons passer  
au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux. Le reste à l'unanimité.

**VOTE**

**POUR : 30**

(27 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix  
« Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

(« Droite Nationale »)

**Monsieur le MAIRE** - Vous vous abstenez sur l'avance à MJC ? Très bien.  
Que cela soit marqué, que cela soit écrit et que cela soit su.



**N° 19 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « L'ÉCOLE DU CHAT DES ALPILLES »**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Madame BUTI et Madame CHAYOT, je tiens à remercier l'association « L'École du Chat » qui nous a – j'allais dire – enlevé une épine du pied. Nous avons découvert que les gens aimaient beaucoup les chats, mais les chats se reproduisent tellement qu'à la fin, il y a plus de chats dans un appartement que d'humains. Il a donc fallu que l'on trouve des solutions pour stériliser les chats et les nourrir. « L'École du Chat », heureusement, existe dans notre ville. Ce sont des militantes de la cause animale, nous les soutenons depuis longtemps et elles nous ont vraiment rendu service, car nous étions en grande difficulté vis-à-vis de ces familles.

Bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 20 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2016 À L'ASSOCIATION CULTURE ARTS PLASTIQUES ET PATRIMOINE**

Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD

*Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Voilà, on a fait une erreur, l'argent a été perçu et on a oublié de les payer. C'est très rare. D'habitude, on paye normalement, mais là, c'est moi qui ai fait l'erreur et je m'en excuse auprès de l'association.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**RESSOURCES HUMAINES**

**N° 21 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur: M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Mesdames et messieurs, nous avons décidé avec Hatab JELASSI, qui pourrait en dire deux mots, puisque c'est lui qui nous a proposé de revoir l'organisation de nos policiers. Ils font un travail remarquable, ils obtiennent d'excellents résultats. Simplement, on les fait travailler beaucoup plus que les autres communes aux alentours. Voilà la raison pour laquelle un certain nombre d'entre eux ont été un peu attirés par des sirènes extérieures.

Cependant, pour augmenter la capacité de notre Ville à assumer sa sécurité, pour permettre aux effectifs une meilleure rotation, une organisation plus effective et plus humaine sur le plan personnel, compte tenu du travail qu'ils font, la majorité municipale a décidé d'équiper la Ville d'un nouvel équipage afin de pouvoir assurer les fonctions et améliorer la sécurité de la Ville.

Je rappellerai que, depuis 2008, nous avons considérablement augmenté les policiers municipaux, que les policiers municipaux sont ceux qui assument ce que l'on appelle « la police de proximité », qu'ils sont extrêmement présents sur le terrain et je crois, de l'avis de tous, qu'ils font un travail remarquable. Donc, nous allons augmenter les moyens.

J'en profite pour dire que tout à l'heure – et je remercie l'ensemble des Conseillers municipaux qui étaient présents, de la majorité et de l'opposition – vous avez pu visiter le centre de supervision qui a été installé, et dont Hatab JELASSI s'est occupé avec le chef de la police municipale. Nous avons développé un outil de vidéoverbalisation permettant de pouvoir assurer la dissuasion et faciliter les possibilités d'instruction des

dossiers en les étayant par des images. Les policiers transmettent ainsi au Parquet des dossiers avec des preuves irréfutables.

Je remercie Hatab JELASSI du travail qu'il a engagé, puisqu'il l'a commencé depuis 2014. Vous avez pu visiter le CSU (Centre de Supervision Urbaine). Je ne sais pas si vous voulez en dire quelques mots, mais cela me ferait assez plaisir. Merci, Monsieur Hervé REBOUL.

Je voulais vous préciser également que c'est un effort budgétaire que nous faisons sur la Ville, et évidemment, il nous faudra faire des économies d'échelle pour pouvoir les embaucher. La Commission d'embauche est pluraliste, ce qui ne se fait pas ailleurs, contrairement à ce que l'on m'a dit un jour, puisque nous sommes les seuls à faire une commission d'embauche, dans la Ville, en présence de l'opposition politique, à chaque fois que nous recrutons, qui participe au vote du recrutement sur la valeur des gens reçus mais aussi sur leur CV et leurs diplômes.

Nous allons donc lancer cette commission qui nous permettra de recruter des policiers municipaux supplémentaires, portant au nombre de 38 les policiers municipaux, ce qui est supérieur à ce qu'il y a dans la Police nationale. Mais de cela, je vous parlerai dans quelques semaines.

Donc, Monsieur Hervé REBOUL, vous avez la parole.

**M. Hervé REBOUL** - Je voulais simplement connaître les horaires d'ouverture du CSU.

**Monsieur le MAIRE** - Monsieur REBOUL, les horaires du CSU sont exactement calqués sur les horaires de la Police municipale, de 7 heures à 2 heures du matin. Ces horaires sont liés à la chronologie des faits, c'est-à-dire que nous avons une topographie, une cartographie exactement, plus un certain nombre de faits et le maximum de faits délictueux de la Ville, voire la quasi-totalité, se passent dans ces horaires-là. Donc nous avons calqué le CSU sur le programme de la Police municipale, ce qui nous permet d'avoir évidemment un lien direct, puisque, comme vous l'avez vu, ils sont reliés par radio. Mais je vous laisse la parole si vous souhaitez rajouter un mot.

**M. Hervé REBOUL** - Non, non, je disais que c'était un bon produit, excellent.

**Monsieur le MAIRE** - Un bon produit, excellent. Madame Cécile DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS** - Oui, je m'étais inscrite, et je m'en excuse, mais j'ai complètement oublié. Je ne suis donc pas venue plus tôt.

**Monsieur le MAIRE** - Mais je ferai une visite que pour vous, Mariame DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS** - Je ne vous en demande pas tant.

**M. Hatab JELASSI** - J'allais le proposer.

**Monsieur le MAIRE** - Hatab se propose de vous y emmener. Voilà, je reconnais là son élégance.

**Mme Cécile DUMAS** - Par contre, au sujet des commissions d'embauche, je tiens à rectifier quand même que les commissions d'embauche sont toujours faites pendant les heures de bureau et qu'à ce titre, l'opposition que je suis ne participe jamais aux commissions d'embauche, mais j'y suis invitée.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, tu es invitée, mais le problème est que pour faire venir les gens le soir...

**Mme Cécile DUMAS** - Oui, mais je le signale. La démarche y est, mais dans les faits, cela ne se fait pas.

**Monsieur le MAIRE** - Essayez de voir le mercredi après-midi. Il y en a qui y sont tout le temps, mais je comprends, ce n'est pas toujours évident de se dégager du temps. Bien. Pas d'autres questions ?

Bien, je remercie les services du travail qui est fait et Monsieur le Chef de la Police et Monsieur l'Élu à la Sécurité publique. Je vous remercie de féliciter les équipes. Nous passons donc au vote.

**Mme Cécile DUMAS** - Monsieur le Maire.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, Madame Cécile DUMAS.

**Mme Cécile DUMAS** - Juste un mot encore. C'est vrai que ce sont des outils qui sont extrêmement efficaces au moment des délits, mais vous comprendrez que, moi, je préférerais qu'il n'y ait pas de délit et qu'il y ait un travail en amont qui fait qu'il y ait moins de délits. Je ne dis pas qu'il n'a pas lieu, mais je dis qu'au-delà de l'investissement qui est mis dans ce genre d'outil, qui est utile et qui rentre finalement dans quelque chose de complètement banalisé aujourd'hui dans toutes les communes, j'aimerais qu'il y ait autant de moyens mis pour effectivement que notre société aille moins mal, et que, de fait, les délits soient moins importants.

**Monsieur le MAIRE** - Nous sommes d'accord. J'en profite pour dire que nous travaillons bien sûr sur les questions de prévention, de politique publique de sécurité et sur les deux piliers (prévention et répression).

J'en profite, puisque vous me le dites, pour parler des comportements. Les comportements d'incivilité dans la vie, c'est aussi celui qui se met en double file, celui qui se gare sur une place pour personne handicapée alors qu'il ne l'est pas sur les trottoirs, empêchant les mamans de passer, ou les personnes, ou les adultes de passer. Bref, elles sont protéiformes. Elles ne sont pas uniquement le vol auquel on pense. Mais en tout cas, ce

qui est clair c'est que le dispositif de la Ville avec ses 40 caméras, dont 12 de plus prévues au budget, va nous permettre d'avoir une vision d'ensemble, que ce soit sur les questions de circulation, sur les questions du commerce, parce qu'il faut aussi que l'on protège les commerces, sur les questions des quartiers, de tous les quartiers de la Ville, et des entrées de Ville aussi qui nous permettent aussi de pouvoir avoir une vision globale.

Donc, nous allons continuer de travailler avec la Police Nationale. Je me réjouis des liens qui nous unissent avec la Police Nationale à travers le contrat local de sécurité, l'activité de Monsieur Pascal CLAIN et l'activité des policiers nationaux et municipaux. Je souhaiterais vivement remercier aussi – j'en profite – l'ADDAP (Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention), les éducateurs des préventions, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et Monsieur le Procureur de nous accompagner évidemment et de participer au contrat local de sécurité. C'est une histoire permanente, c'est chaque jour, on fait des points toutes les semaines. C'est un suivi de chaque instant. J'avoue que depuis que l'on a ces outils, une baisse importante a eu lieu et, principalement, aussi par la mise en place de la brigade VTTiste qui additionne policiers municipaux et policiers nationaux, ce qui nous permet d'avoir beaucoup de flagrants délits, y compris de présence dans tous les quartiers, et près des villas notamment un peu éloignées. Je crois que les Miramasséens le voient et en sont conscients.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

N° 22 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 153-2015 DU 24 JUIN 2015 – ACTUALISATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE (SDIS) POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT DANS LES FONCTIONS DE SAPEURS-POMPIERS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER  
Rapporteur : M. Jean-Luc SANCHE

*Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, je l'attendais avec impatience. Monsieur Marc THOMAS, je connais vos compétences dans ce domaine.

**M. Marc THOMAS** - Oui, puisque l'on vote des subventions, puisque l'on vote beaucoup de choses pour les pompiers, pour l'école notamment, est-ce que l'on a une petite idée du nombre de volontaires et sur combien de temps ?

**Monsieur le MAIRE** - Est-ce qu'il s'agit de l'école des pompiers ?

**M. Jean-Luc SANCHE** - Non, non, il s'agit des agents qui travaillent sur la Ville et qui sont sapeurs-pompiers.

**Monsieur le MAIRE** - D'accord. Je ne saurais pas vous dire, mais je crois que l'on en a au moins 5 ou 6. Je vous donnerai le chiffre exact. Ce sont des pompiers volontaires.

**M. Marc THOMAS** - D'accord, merci.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Gécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 23 – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL  
À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DE L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MIRAMAS –  
AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

M. Éric MARCHESI - Vous avez le tableau modifié et vous avez l'avenant qui est joint.

Monsieur le MAIRE - Donc, on met moins de personnels à disposition du club et on a récupéré un agent. Est-ce bien cela, en résumé ?

M. Éric MARCHESI - C'est cela.

Monsieur le MAIRE - Je le dis pour tout le monde, que cela soit entendu. Nous allons passer au vote s'il n'y a pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 24 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 08-2014 DU 20 FÉVRIER 2014  
PORTANT CRÉATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
ET DE TÉLÉCOMMUNICATION**

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

Monsieur le MAIRE - Donc, vous l'avez compris, il y a eu des départs. Monsieur MAKHLOUF que nous avions recruté a été appelé à prendre des responsabilités dans un autre département. Il a eu une chance de pouvoir bénéficier d'un grade important.

Je le regretterai car c'était un garçon vraiment de très grande qualité. Donc, on relance l'arrivée d'un nouveau Directeur des Systèmes d'Information.

Pendant que l'on en est aux départs, j'informe l'assemblée du départ de Thierry TROADEC, mon directeur de Cabinet depuis 2008. Nous ne sommes pas fâchés, mais il a la chance de retravailler avec un de ses amis de 30 ans dans une autre commune. Donc, il nous quittera le 5 décembre prochain et pour le remplacer, j'ai choisi une Miramasséenne qui a une longue expérience, qui s'appelle Gaëlle GUEGUEN. Je vais lui demander de se lever. Elle a évidemment le profil pour le poste. Je la remercie de nous rejoindre, et elle démarrera le 5 décembre 2016. Elle est donc, en attendant, en mission gratuite – merci, Madame – et elle remplacera Thierry TROADEC au fur et à mesure.

Je le dis ici, Thierry TROADEC fut, a été et sera un ami. Il reste évidemment un collaborateur extraordinaire que j'ai eu la chance de côtoyer, mais quand un collaborateur a la chance aussi de retrouver un de ses amis de 30 ans, il est difficile de faire autrement que de le laisser partir. Il restera bien sûr un habitant de notre ville et évidemment, nous aurons l'occasion de lui rendre un hommage, plutôt un remerciement. À Gaëlle, je vous souhaite évidemment, Madame la Directrice de Cabinet, de bien fonctionner et me donner toute satisfaction – je n'en doute pas – ainsi qu'à l'ensemble des élus ici rassemblés. C'est elle qui sera la clé d'entrée de vos demandes particulières. Laissez-lui les contacts pour la joindre si vous en avez besoin.

Je passe donc au vote s'il n'y a pas de question sur cette question 24. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire. On passe au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **N° 25 – CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN CONTRÔLE ET GESTION DES TRAVAUX**

**Rapporteur : M. Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*



**Monsieur le MAIRE** - Y a-t-il des questions ? Une question, Monsieur Hervé REBOUL.

**M. Hervé REBOUL** - D'où vient le gars ? N'est-il pas encore embauché ? Est-il embauché ou pas ?

**Monsieur le MAIRE** - Il a été embauché et il est de Miramas.

**M. Hervé REBOUL** - D'où vient-il ?

**Monsieur le MAIRE** - De TP Provence.

**M. Hervé REBOUL** - Y a-t-il une commission de faite ?

**Monsieur le MAIRE** - Non, sur ce poste-là, on a été beaucoup plus vite, je vous le dis, mais il est embauché à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**M. Hervé REBOUL** - Quelles sont ses connaissances ?

**Monsieur le MAIRE** - Vous allez le rencontrer.

**M. Hervé REBOUL** - J'espère.

**Monsieur le MAIRE** - Il n'y a aucun problème. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Pas de questions ?

**Mme Cécile DUMAS** - Il y a quand même des commissions d'embauche qui ne se font pas.

**Monsieur le MAIRE** - Excusez-moi, c'est pour un poste contractuel ou de titulaire. Là, on a été plus vite. Donc, je l'assume entièrement. Je vous rappelle quand même pour votre gouverne que l'on a récupéré, depuis quelques mois, un certain nombre de compétences du SAN, qu'il nous fallait absolument aller vite sur un certain nombre de choix. C'est un choix qui a été fait par les services. Je m'excuse de ne pas vous avoir informé avant, mais je le fais et je vous le ferai rencontrer comme il se doit.

S'il n'y a pas d'autre question, on peut passer au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS**

**N° 26 – AVENANT N° 5 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLÉTIQUE CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

**M. Jacques BAUDOUX** - Il s'agit de vous proposer une délibération exceptionnelle, ou du moins, la subvention l'était, à hauteur de 368,25 euros, au profit de l'Athlétique Club de Miramas, club qui est en plein essor et plein d'avenir. Cette subvention a modifié le montant accordé à ce club. Il s'agit banalement donc de voter pour la modification de la convention d'objectifs. Je vous propose d'accepter les termes de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et l'avenant y afférent.

**Monsieur le MAIRE** - Très bien. Y a-t-il des questions particulières ? Oui ? Sur l'athlétisme ? Monsieur Marc THOMAS.

**M. Marc THOMAS** - Oui, la question est la suivante : d'habitude, on nous met que c'est la moitié, parce qu'on avait voté comme quoi c'était 50 %. Là, je suppose que c'est 50 %. ou est-ce en prévision du départ ?

**M. Jacques BAUDOUX** - C'est 50 %. Vous avez tout à fait maîtrisé le sujet. C'est 50 %.

**M. Marc THOMAS** - 50 % ? Parce que comme l'on n'a rien de marqué cette fois-ci...

**M. Jacques BAUDOUX** - C'est parce que là, il s'agit de voter pour la modification de la convention, pas pour la subvention exceptionnelle qui a déjà été votée. Nous l'avons votée ensemble, je suppose.

**Monsieur le MAIRE** - Oui, à l'unanimité. Là, c'est la convention habituelle. Vous savez qu'au-delà d'un montant de 23 000 euros, il est nécessaire de mettre en place une convention. C'est la loi qui nous le demande. Donc, nous passons des conventions d'objectifs avec des documents qu'ils doivent nous donner, etc. Là, on fait les avenants pour adapter la convention et le contrat d'objectifs. On a déjà voté la subvention le 28 septembre.

Y a-t-il d'autres questions ? Non, on peut passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 27 – PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020. PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE 2016 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Madame Maryse RODDE

*Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.*

**Mme Maryse RODDE** - Vous avez par la suite le tableau ainsi que la convention.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 28 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT / AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS » ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Monique TRINQUET

*Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 29 – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS D'HIVER 2017**

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

*Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.*

Mme Monique TRINQUET - Vous avez au verso le montant de cette tarification.

Monsieur le MAIRE - Ce sont les mêmes tarifs. Est-ce bien cela ?

Mme Monique TRINQUET - C'est cela.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**N° 30 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION À MOTS OUVERTS – PROJET « FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DE PARENTS DANS LE CHAMP DE LA PARENTALITÉ » – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Madame Martine ARFI

*Madame Martine ARFI procède à une lecture succincte du rapport.*

Monsieur le MAIRE - Très bien. On parlait de prévention tout à l'heure et d'accompagnement social, nous y sommes. Y a-t-il des commentaires particuliers ? Pas de commentaire. Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre. Le reste, à l'unanimité, je vous remercie.

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

(2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

**ENVIRONNEMENT**

**N° 31 – APPROBATION DU CONTRAT DE NAPPE DE LA CRAU – AUTORISATION  
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER.**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** – Là, il ne s'agit pas d'un simple petit dossier. Il s'agit d'un choix politique que nous avons mené avec le SAN Ouest Provence et qui continue au sein de la Métropole, puisqu'il y a un projet plus global. Je vous rappelle qu'il y a un syndicat qui s'appelle le SYMCRAU dans lequel vous siégez, je crois, avec Jean et Daniel, sur lequel nous nous sommes engagé les uns et les autres à faire attention à la nappe phréatique. Cette nappe de la Crau alimente la plupart des communes de l'Ouest de l'Étang de Berre. C'est une nappe extrêmement importante par son volume et qui est alimentée en grande partie par les terres agricoles et tout ce que sont les canaux, bien sûr, et l'œuvre générale de Craponne, l'arrosage agricole, bien sûr. Nous avons décidé, toutes les communes ensemble de nous engager sur un plan pour protéger cette nappe.

J'en profite pour dire d'ailleurs que le SYMCRAU dans lequel il y a énormément de communes, de professionnels, d'ingénieurs et d'associations environnementalistes, nous a salué sur le projet du Village de Marques, puisque nous allons envoyer autant d'eau qu'il y avait sur la surface agricole il y a bien longtemps, et qui nous permettra aussi de mettre en place la récupération de cette eau de pluie pour permettre l'arrosage, de continuer à arroser et de continuer à alimenter la nappe de La Crau. Donc, c'est un projet très important que nous soutenons.

Ce soir, dans toutes les communes de l'Ouest de l'Étang de Berre, jusque plus haut d'ailleurs, y compris Saint-Martin-de-Crau, etc., les communes vont signer ce projet. Cela nous permettra, au niveau du contrat de la nappe de la Crau de mieux préserver

cette nappe essentielle qui alimente l'eau de votre robinet, dans votre maison ou appartement et qu'il nous faut protéger dans sa qualité comme dans sa quantité. Là, il s'agit des deux, quantité et qualité, et notamment sur la qualité. Je vous rappelle que la Ville qui est « zéro déchet zéro gaspillage », mais aussi « zéro pesticide », participe largement à la qualité de la préservation de la nappe.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Hervé REBOUL

**M. Hervé REBOUL** - Où en est la recherche du deuxième pompage ?

**Monsieur le MAIRE** - Le premier pompage « s'est fait la malle », puisque sur le terrain prévu d'une personne que je connais, cela n'a pu être le cas. Pour le deuxième pompage, l'étude est en cours à la Métropole pour nous proposer le deuxième captage. Ils doivent choisir des terrains. Ils sont en train d'essayer de travailler entre Grans et nous pour trouver un terrain qui soit sur une veine différente.

**M. Hervé REBOUL** - C'est toujours en recherche.

**Monsieur le MAIRE** - C'est toujours en recherche, mais nous la ferons, parce que nous voulons mettre la commune à l'abri sur son approvisionnement, parce que le pompage historique de Miramas que nous avons se trouve en deçà, en aval, derrière les terrains d'Antargaz. Donc, nous continuons à travailler avec la Métropole et nous essayons de mettre en place les relations avec les propriétaires, parce que je vous rappelle qu'à partir du moment où il y a une station de pompage, les règles d'urbanisme sont drastiques, les règles de sécurité aussi et donc, cela prend un espace considérable. Donc, ils sont en train de travailler et Gérard GUILLEMONT va nous donner quelques informations supplémentaires.

**M. Gérard GUILLEMONT** - Au mois de juillet dernier, on a fait un point avec les services de la Métropole à Istres et avec les techniciens qui sont en charge de ce dossier. En fait, ce captage nouveau au nord de Miramas sur des terres de Grans sera le secours du secours, parce qu'il y a une autre possibilité de secours qui est actuellement à l'étude et qui est facile à réaliser : c'est d'avoir une conduite qui alimente le puits de Sulauze, puits de captage depuis les canaux jumeaux près d'Entressen. Donc, le secours sera une conduite qui viendra du captage sur les canaux jumeaux et ce dont on parle concernant Grans, on sera le secours du secours. Il faut que chacun soit rassuré : il n'y a pas de problème d'alimentation en eau dans les années qui viennent.

**M. Hervé REBOUL** - Ce sont les canaux jumeaux qui alimentent Martigues.

**Monsieur le MAIRE** - On va leur prendre l'eau. Non, je plaisante, il y a les quantités nécessaires.

Bravo pour ce travail et pour les représentants. Daniel HIGLI, Olivier JULIEN, Géraldine BUTI et Martine ARFI. Vous êtes très nombreux à suivre le SYMCRAU.

Bien, y a-t-il des questions ? Plus de questions. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 32 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE FONTLONGUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur **M. Olivier JULIEN**

*Monsieur Olivier JULIEN procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Travail formidable qu'ils font avec nous dans le domaine du patrimoine et dans le domaine aussi de l'environnement. J'ai été très heureux avec Géraldine d'assister à la remise d'une médaille du meilleur apprenti de la Région et du Département – et il concourt aussi pour la France – à un élève du lycée Fontlongue qui présentait devant sa classe le travail qu'il avait fait. Je vous encourage à y aller. Cela se passe au moment d'Horifontlongue et ce sont des jeunes qui concourent au meilleur apprentissage.

Bien. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous passons au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 33 – CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC ET DE CHALETS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION MIRASHOP – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR .

*La délibération est retirée.*

**N° 34 – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE ANNÉE 2016**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

*Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE** - Il s'agit du plan que Madame AOUMMEUR a préparé avec les services, que nous sommes engagés à voter ici à l'unanimité pour permettre à l'ensemble de nos bâtiments et services publics de résoudre cette question de l'accessibilité. C'est un engagement de la commune, il y en a pour un petit moment. Évidemment, on va essayer de demander de l'aide au Conseil Départemental, puisqu'il y a une ligne budgétaire.

Donc, on a demandé au Conseil Départemental, après discussion avec eux, de déposer un dossier de subvention pour nous permettre de réaliser l'ensemble de ces travaux. Il y en a pour à peu près 3 millions d'euros au total pour mettre en place l'ensemble de l'accessibilité, et nous le devons aux personnes en difficulté. C'est tout à fait normal. Vous y tenez particulièrement, Madame, et cela sera fait.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



## **URBANISME**

### **N° 35 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 16 G0050 – 53 LOGEMENTS SITUÉS ZAC DE LA PÉRONNE LOT 27**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**M. Jean GUILLON** - Il s'agit d'un permis de construire qui concerne 53 logements situés sur la ZAC de la Péronne et pour lesquels nous demandons un avis. Cette construction va s'ériger sur un terrain qui était déjà en zone urbaine au POS (Plan d'Occupation des Sols), mais qui n'était pas accessible à l'époque, puisque la rue de la Quenouille n'avait pas été continuée. Donc, ce terrain est contre le terrain qui a été donné par l'ASL (Association Syndicale Libre) de Chantegrive où l'on va faire un bassin de rétention et d'infiltration. En fait, ce bassin de rétention séparera les maisons de Chantegrive de cette opération.

C'est un projet qui est initié par Bouygues Immobilier sur un terrain privé bien entendu. Sur les 53 logements, la typologie est la suivante :

- 27 T2 ;
- 19 T3 ;
- 4 T4 ;
- 3 T5 ;
- 95 places de stationnement.

Le tout correspond à la réglementation de l'Urbanisme. Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Les maisons vont être dotées, au niveau du chauffage, d'une pompe à chaleur.

**Monsieur le MAIRE** - Vous avez le projet, là.

**M. Jean GUILLON** - Oui. Il y aura donc une pompe à chaleur, un chauffe-eau avec récupération d'énergie, ce qui se fait de plus en plus maintenant. En fait, on vous demande donc votre avis sur ce projet.

**Monsieur le MAIRE** - J'aime bien cette photo, parce que c'est vraiment la photo qui correspond au lieu avec les arbres, etc., parce qu'il n'y aura pas d'autres constructions en face, puisque c'est un terrain que, avec l'ensemble des habitants de Chantegrive, nous avons décidé de ne pas mettre à la construction et de laisser ce bassin de rétention d'eau et en même temps, avec quelques espaces d'activités ludiques pour les

enfants. Je les ai d'ailleurs rencontrés l'autre soir à Chantegrive, ils étaient très nombreux, parce qu'on leur a distillé des informations qui étaient fausses, bien sûr, comme d'habitude.

Donc, c'est un projet qui n'est malheureusement pas sur le terrain de la Ville, mais sur celui de la CAC (Compagnie Agricole de la Crau). C'est un projet où juste en face, il y aura le Village de Marques, un peu plus haut. Donc, en face de l'entrée, il y aura un parc public, mais privé, c'est-à-dire ouvert, mais payé, organisé, traité par le Village de Marques et pas par nous, mais qui sera accessible à tout le monde. De l'autre côté du parc, il y aura des arbres protégés que nous maintenons absolument, qui sont les fameux platanes. Et de l'autre côté, il y aura le bassin de rétention.

Monsieur Hervé REBOUL

**M. Hervé REBOUL** - Par où se l'accès se fera-t-il ?

**Monsieur le MAIRE** - Sur la route de la Quenouille. La route de la Quenouille - bien nommée - est celle qui passe devant l'école Chantegrive et qui s'arrêtait pour rentrer dans la seule et unique entrée de Chantegrive. Elle va continuer, va sortir du côté de la zone des Molières, côté nord, ce qui permettra de faire une deuxième sortie de Chantegrive, ce qui était, sur le plan de la sécurité, absolument nécessaire, parce que je vous rappelle qu'il y avait une seule entrée et une seule sortie à Chantegrive.

Madame Cécile DUMAS, si vous prenez le micro, c'est mieux. Peut-on le lui passer ?

**Mme Cécile DUMAS** - J'ai une question pour rien, mais moi, quand je lis « 27 T2 » et « 19 T3 », pourquoi pas le contraire ? Parce que des T2, les familles dans les T2, cela ne passe pas.

**M. Jean GUILLON** - Parce qu'apparemment, ils ont considéré qu'ils avaient besoin de T2, et nous aussi.

**Monsieur le MAIRE** - Attention, Madame. Nous avons un parc immobilier que nous gérons. Il y a leur offre à eux qui consiste à équilibrer. Nous avons beaucoup de demandes de la part de Miramasséens de T2, et notamment de jeunes qui cherchent - on est dans le domaine privé - des appartements. On pourrait dire que l'on est un peu dans du haut de gamme.

**M. Jean GUILLON** - C'est plutôt du haut de gamme.

**Monsieur le MAIRE** - Ils cherchent à avoir et acheter un appartement. Des T2, on n'en a pas énormément dans la Ville, contrairement à ce que l'on croit. Donc, il y a une vraie demande de T2 actuellement sur la commune, qui sont des jeunes couples qui n'ont pas encore fait beaucoup d'enfants. Après, ils en feront.

Y'a-t-il des questions particulières ? Il n'y en a pas. Je pense que nous pouvons passer au vote et donner un avis.

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 36 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MIRAMAS**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

**M. Jean GUILLON** - C'est l'approbation d'une modification simplifiée sur le Plan Local d'Urbanisme, qui ne concerne pas la révision que nous avons actuellement sur le PLU, bien entendu. Nous avons déjà pris l'arrêté de cette modification le 30 mai 2016. Suite à notre décision du mois de mai, l'enquête publique a été effectuée, tout a été fait. Aujourd'hui, le commissaire enquêteur a donné son accord. C'est pour cela que l'on vous demande de voter cette modification qui consiste en la suppression de deux emplacements réservés.

Un emplacement réservé, le n° 16, qui était prévu derrière la Marie, entre l'impasse du Soleil-Levant et le boulevard Roger Lazard. C'était un emplacement réservé qui grevait un peu le terrain dans la mesure où il était en plein milieu d'un terrain qui était triangulaire, et c'était difficile de faire un projet là-dessus. Donc, le propriétaire privé a trouvé un promoteur, et nous avons travaillé avec lui. On a trouvé un projet éventuellement qui pouvait s'insérer avec cet emplacement, mais ils ont fait un projet qui était encore mieux, sur lequel on a déjà voté d'ailleurs; je vous le rappelle. Il consistait à déplacer cet emplacement réservé et à le mettre tout à fait contre le boulevard Aristide Briand, contre le pont. C'est pour cela que nous levons cet emplacement réservé, maintenant qu'il n'y a plus rien à craindre, puisque le projet est ficelé et qu'en plus, dans le PLU que nous allons voter en détail

d'année prochaine, cet emplacement réservé est aussi enlevé, mais il est remplacé par une orientation d'aménagement que l'on a d'ailleurs tenu par les deux bouts. Il y a donc celui-là.

Après, il y a un emplacement réservé, le n° 35, qui est situé entre la rue des Rosiers et le chemin du Moulin. Il y avait un emplacement réservé qui était prévu, mais là, pratiquement tout est construit et, honnêtement, cela ne sert à rien de faire une route. En fait, c'était la continuité de la rue Henri Coste qui est arrêtée un peu pour le moment. Un lotisseur va faire un petit lotissement de six ou huit maisons et qui fait la sortie. Honnêtement, cet emplacement ne servait à rien. Donc, on a procédé de la même façon, et c'est pour cela qu'aujourd'hui, on vous demande définitivement d'enlever cet emplacement réservé.

**Monsieur le MAIRE.** - Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, Nous pouvons passer au vote.

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 01/09/2016 au 26/10/2016.*

#### **D/ LISTE DES MARCHÉS**

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.*

**Monsieur le MAIRE.** - Pour les marchés publics, il y a des travaux de mise en conformité de bouclage ECS, des installations de distribution d'eau chaude, sanitaires, des douches collectives. C'est un MAPA avec la société THERMI SUD de Miramas et le marché a été alloué.

Ensuite, une réfection des cours des écoles, tellement attendue ! Certaines ont déjà été faites, m'a-t-on dit (deux). Donc, c'est un MAPA avec TP PROVENCE, pour les écoles Marcel Gresset et les Molières. Ce sont les deux premières qui ont été faites.

Ensuite, la réalisation de supports de prestations de communication de la Ville de Miramas. Là, je tiens à féliciter les services, et je le dis au service Communication comme au service des Marchés, puisqu'il s'agit d'un groupement. D'une façon intelligente, ils ont réussi à mélanger et je crois d'ailleurs qu'il va faire date, d'après ce que la Préfecture m'a dit. Il s'agit d'un marché qui a été conclu pour évidemment une période d'un an renouvelable, un marché à bon de commande, sans montant minimum et montant maximum. Il est estimé à 265 776 euros. Mais surtout, vous avez pu le voir, c'est une commande globale, c'est-à-dire qu'enfin, on a une proposition de marché globale sur l'ensemble des prestations, avec y compris des clauses d'insertion à l'intérieur, qui nous « permettent », évidemment, de favoriser le local en toute légalité, et surtout l'emploi.

Je suis très content de cela. J'espère que nous aurons une petite publicité dans la Gazette des Communes, parce que je pense que cela va faire école. Il y a déjà d'autres communes qui me l'ont demandé. Il y a Grenoble, mais il y a d'autres communes dans les Bouches-du-Rhône qui viennent de me le demander. Il faudra donc le leur passer.

Mesdames, messieurs, nous avons un prochain Conseil Municipal qui est prévu le 14 décembre.

*La séance est levée à 20 heures 31.*

**Monsieur le Maire**

**Frédéric VIGOURoux**



**Le Secrétaire de séance**

**Anne-Marie CHAYOT**

